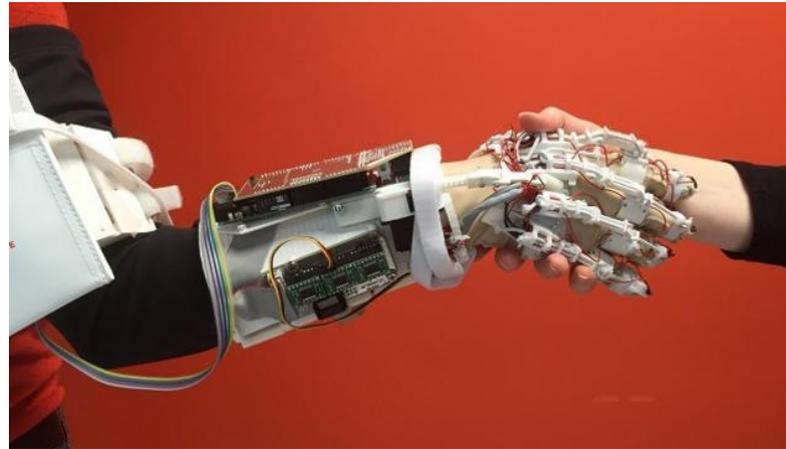


Emploi

&

Handicap

L'accompagnement des OPS





QUI ?



INSERTION HANDICAPES YVELINES :

Association à but non lucratif

administrée par un collège employeurs et un collège d'associations de personnes handicapées

assurant **une mission de service public**

- Mission EPSR (depuis 1995) puis Cap Emploi (depuis 2000) confiée à IHY :



- Mission SAMETH confiée à IHY depuis 2012



INSERTION
HANDICAPES
YVELINES



Notre actualité 2018



L'article 101 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L. 5214.3.1 du Code du Travail, **renforce le rôle des OPS par un élargissement des missions au « maintien en emploi »** (reclassement et transitions professionnelles), à compter du 1er janvier 2018.

= La fusion des services d'accompagnement **vers** et **dans** l'emploi

LES ÉVOLUTIONS D'ACTIVITÉS INDUITE

08/08/2016

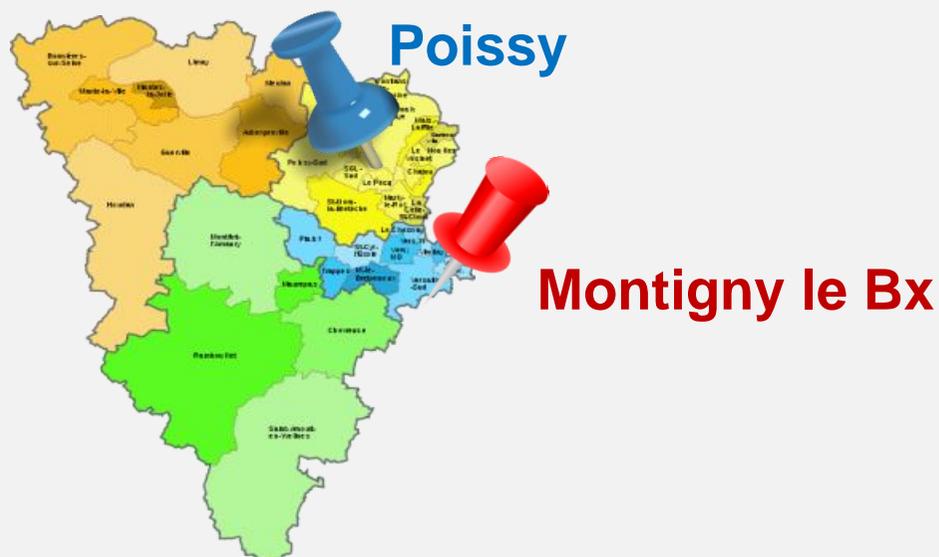
| Accompagnement VERS l'emploi : les demandeurs d'emploi | Accompagnement DANS l'emploi : les salariés |
|---|---|
| ➤ Informer, conseiller, accompagner la personne en situation de handicap en vue d'une insertion durable | ➤ Informer, conseiller, accompagner les salariés/agents , les employeurs et les travailleurs indépendants : |
| ➤ Informer, conseiller accompagner l' employeur en vue d'une insertion durable | ❖ En risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et l'état de santé/handicap |
| ➤ Informer, conseiller accompagner la personne et l'employeur à la pérennisation de l'insertion professionnelle par un suivi durable | ❖ Dans un projet de transition professionnelle |
| | ❖ Dans un projet d' évolution professionnelle |

L'expertise de l'OPS se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap, et en complémentarité des services proposés par le droit commun, les acteurs régionaux et départementaux



✓ 2 antennes dans les Yvelines

+ des déplacements pour venir vous rencontrer chez vous



✓ 28 salariés dont :

15 Chargés de Mission sur le Cap emploi

5 Chargées de mission sur le Sameth

accompagnant les personnes en situation de handicap et les employeurs





cap emploi sameth

Les Cap emploi sont financés par :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation générale à l'emploi et à la
formation professionnelle (DGEFP)

Le pilotage de l'activité des Cap emploi est assuré par l'Etat (DGEFP au niveau national et DIRECCTE au niveau régional) et les financeurs



Les Cap emploi ont une convention de partenariat avec Pôle emploi et accompagnent une partie des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés : **983 nouveaux bénéficiaires en 2017 orientés**

& convention de partenariat avec la



et le



Les étapes d'un retour vers l'emploi :

Missions : accueillir,
informer et accompagner
individuellement les personnes

L'orientation Professionnelle :

- définir et valider un projet professionnel, compatible avec la situation de santé, les motivations, les compétences et réaliste / territoire

Le projet de formation :

- acquérir les compétences et qualifications pour la réalisation du projet, par la formation ou l'alternance

Les recherches d'emploi :

- accéder à l'emploi par la présentation des candidatures aux employeurs, l'appui à la compensation du handicap
- bénéficier d'un suivi en emploi



vers l'emploi
en milieu ordinaire...

Nos services aux employeurs

Un besoin de recrutement ?

contact@capemploi78.fr

Yvelines Nord :

01 34 01 30 00

Yvelines Sud :

01 30 57 50 12

Missions : informer et accompagner les employeurs...

Information et mobilisation sur l'emploi des PH

- Vous informer sur l'emploi des personnes en situation de handicap
- Vous conseiller et vous accompagner dans votre politique d'emploi

Appui au recrutement

- Vous aider à la définition d'un projet de recrutement
- Rechercher et vous proposer des candidatures ciblées avec présentation des compétences et des limitations médicales des personnes

Accompagnement à l'intégration

- Vous soutenir dans la mobilisation des aides financières et dans la mise en œuvre des adaptations au poste nécessaires
- Suivre l'intégration du collaborateur handicapé au sein de l'établissement



dans leur politique d'emploi des personnes en situation de handicap...

Quelques repères chiffrés :



3 736

personnes accompagnées sur l'année

1434

nouvelles personnes reçues

412

personnes formées

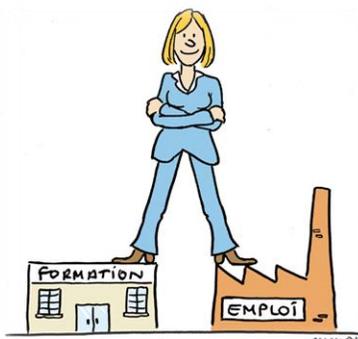


Offre de service
aux Personnes



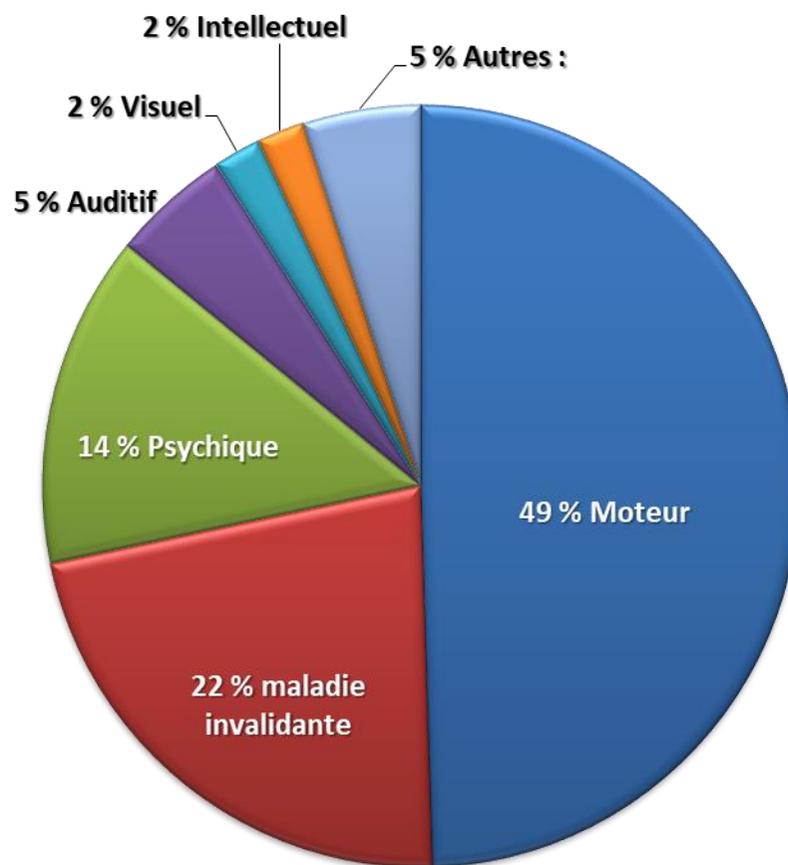
807 employeurs partenaires
nous ont fait confiance en 2017

Offre de service
aux Employeurs



pour 1 805 contrats signés
dont **798** > 3 mois &
58 contrats en alternance

Le handicap,
de quoi parle-t-on ?



■ 49 % Moteur : hémiplégie, TMS, infirmité motrice cérébrale, hernie discale...



■ 22 % Maladie invalidante : diabète, épilepsie, sclérose en plaque, infarctus...



■ 14 % Psychique : dépression, bipolarité, psychose, schizophrénie...



■ 5 % Auditif : sourds, en LSF ou pas, malentendant, appareillé ou pas...



■ 2 % Mental : déficience intellectuelle, trisomie 21, DYS autisme...



■ 2 % Visuel : glaucome, rétinite pigmentaire...



■ 5 % Autres : polyhandicaps, sq AVP, cérébro-lésés...



Savez-vous
identifier vos
« bénéficiaires
de la loi du
11 Fév 2005 » ?



Une restriction d'aptitude
par le médecin du travail
ne constitue pas un titre
de bénéficiaire de la loi

Les « bénéficiaires de la loi du 11 Février 2005 »

- **Regroupe les différents statuts des personnes handicapées entrant dans le cadre de l'obligation d'emploi, à savoir :**



- les personnes reconnues par la MDPH (ex-COTOREP) en qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) avec une orientation vers le marché du travail
- les titulaires de la carte d'invalidité
- les titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé - AAH



- les titulaires d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (IPP > 10%)
- les titulaires d'une pension d'invalidité (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} cat)



- les mutilés de guerre
- les veuves de guerre et assimilés.



capemploi sameth

Le maintien dans l'emploi

Une équipe de 4 psychologues du travail / ergonomes et d'une assistante qui propose les services suivants :

- La délivrance d'un premier niveau d'information à toute personne qui nous interroge sur le maintien dans l'emploi
- L'analyse de la situation sur site avec l'employeur et le salarié, en lien avec le médecin du travail





capemploi sameth

➤ L'accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées

- L'étude ergonomique
- L'expertise apportée par un spécialiste du handicap (visuel, auditif, moteur, psychique/mental, épilepsie, maladie invalidante) afin d'apprécier les incidences du handicap sur l'emploi et les actions à mettre en œuvre pour le compenser
- Le bilan de compétences

➤ La mobilisation des aides financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien, de reclassement ou d'évolution retenue





capemploi sameth

Activité du Sameth 78 depuis juillet 2012

- 984 entreprises des Yvelines ont bénéficié de notre intervention
- 1400 salariés ont été accompagnés
- 1100 personnes ont été maintenues dans leur entreprise (80 % à leur poste)

Pour nous joindre
01 30 44 25 77
accueil@sameth78.fr



IHY, votre partenaire Emploi et Handicap OPS 78

Pour les employeurs Nord Yvelines :

6 bis bd Victor Hugo
78300 POISSY
Tel : 01 34 01 30 00

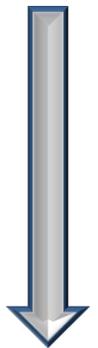


Pour les employeurs Sud Yvelines :

Immeuble « Le Capricorne »
23 Rue Colbert
78180 Montigny-le-Bx
Tel : 01 30 57 50 12



Une question ?
rencontrons-nous !
contact@ihy.fr



un besoin de compétences, un recrutement en cours ?

capemploi ➤ contact@capemploi78.fr 01 34 01 30 00

une problématique de maintien d'un salarié ?

sameth ➤ accueil@sameth78.fr 01 30 44 25 77